



Farce tragi-comique en Bourbonnais

## La députée rate la marche de la laïcité

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Jeudi 21 décembre 2017

Il était une fois... le 20 novembre dernier, les mairies de toutes les communes de la 3ème circonscription de l'Allier recevaient [un message électronique](#) de la députée [Bénédicte Peyrol](#) pour le lancement d'un concours de carte de vœux sur le thème "dessine-moi une députée en bleu, blanc, rouge !".



A charge ensuite aux élus, avant le passage du Père Noël, de transmettre aux écoles communales (sic) et aux regroupements RPI (resic) [les modalités du concours](#) à l'en-tête de l'Assemblée nationale.

Comme l'expliquent nos camarades du SNUipp 03, à défaut d'être explicite, l'objectif est clair. Il ne s'agit pas d'un travail autour de la République, de la démocratie, ou d'un quelconque travail en lien avec une démarche d'éducation civique. Non, le travail se résume à dessiner un portrait à la gloire d'une élue politique.

Mais le clou du spectacle se précise pour le secondaire auquel est assigné la traduction d'une pensée d'Antoine Saint-Exupéry relevée dans "Vol de nuit": "Voyez-vous dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces *en marche* : il faut les créer, et les solutions les suivent."

Les esprits les plus aguerris et entraînés, impertinents ou chagrins auront remarqué que par un heureux hasard totalement fortuit, la citation

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)

choisie contient le nom du mouvement politique de la Députée Peyrol. Il est d'ailleurs relativement aisé d'interpréter et de traduire ladite citation en expliquant qu'en dehors des « *forces en marche* » il n'y a pas de solutions...

Voilà un bon débat philosophique d'un niveau CM qui ne déplairait pas au ministre Blanquer, histoire de remonter le niveau de nos élèves et de rattraper les derniers résultats de l'enquête PIRLS !

Et c'est avec une grande lucidité pédagogique que nos collègues de l'Allier ont proposé à la députée de "dessiner une école de la République laïque et neutre" avec un document d'accompagnement rappelant que le système éducatif français est régi par des trois grands principes : **la gratuité, la laïcité et la neutralité**. Ils sont rappelés dans le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958, un texte à valeur constitutionnelle, dont l'énoncé souligne la responsabilité de l'État en matière d'éducation.

Et de poursuivre en expliquant que le service public doit par conséquent être assuré avec neutralité, c'est-à-dire sans considération des opinions politiques, religieuses ou philosophiques des fonctionnaires ou des usagers. Le principe de neutralité s'impose aux autorités administratives et à leurs agents. Il implique pour ceux-ci de n'agir, dans le cadre de leurs fonctions, qu'en vertu de l'intérêt général, sans tenir compte de leurs opinions ou d'intérêts particuliers.



C'est donc en toute logique que le SNUipp-FSU 03, a refusé catégoriquement que les élèves et les enseignants des écoles publiques de la circonscription soient associés à une opération de propagande politique, quelle que soit son origine. Et quelque peu taquins nos collègues de l'Allier recommandent à l'équipe de la députée de s'offrir les services d'un chargé de communication ou d'un graphiste compétent pour réaliser ses cartes de vœux parlementaires, persuadés que la circonscription regorge de talents qui lui donneront pleine et entière satisfaction !



**Fin de l'acte 1**

C'est alors que l'affaire rebondit à la suite du Conseil départemental de l'Education nationale qui s'est tenu le 5 décembre dernier au cours duquel, les propos tenus par le Préfet de l'Allier laissaient à penser que l'incident était clos. La FSU allait d'ailleurs dans ce sens, espérant que la députée Peyrol avait sagement pris acte de son ignorance de la loi... ce qui, reconnaissons-le sans polémique, fait désordre pour quelqu'un qui exerce la profession de juriste et élue de la République de surcroît !

Et bien, non, la députée Peyrol n'a pas compris la leçon ! Le 6 décembre, [l'édition de La Montagne Vichy](#) rapporte les propos de Madame la députée...



« Sous le feu des critiques de gauche, Bénédicte Peyrol regrette « ce champ lexical antidémocratique, antirépublicain », et appelle « à la retenue des échanges qui peuvent se tenir. Les mots ont un sens, un poids historique et ils ne sauraient tout justifier ».

Et de s'expliquer...

Sur la forme d'abord, « il s'agissait d'une simple proposition de participation, sans ordre ou obligation. » Sur le fond, ensuite. Sur le thème destiné aux primaires, « il s'agissait ni plus, ni moins, que de faire dessiner une députée en tant que femme élue, et non en tant que Bénédicte Peyrol. »

Pour les secondaires, elle s'interroge : « Il est dorénavant impossible d'accoler marche à la préposition "en". Est-ce que le terme "les républicains" doit être constamment rattaché au parti politique éponyme ? » Si elle regrette « une forme qui a pu entraîner, par manque d'information, différentes lectures possibles », la députée l'assure, « ce concours sera maintenu. » Le lauréat ou la lauréate verra son dessin se retrouver sur la carte de vœux de la parlementaire, et sera invité(e) à Paris pour visiter l'Assemblée nationale."

La FSU de l'Allier réagit alors en analysant les propos de la députée quelque peu têtue...

Si la députée appelle à la "retenue" en retournant les termes "antidémocratique" et "antirépublicain" vers certains de ses critiques, la FSU, affirme sans détour que la question posée est celle de la liberté de conscience des élèves dans le service public, et relève donc de la laïcité.

Ce n'était pas un "ordre" mais une participation facultative. Pourtant, la lettre aux maires, s'apparente bien à une injonction feutrée. Il est demandé de faire faire "librement" aux enfants et élèves une œuvre de nature politique et partisane.

Le contenu est bel et bien politique. "Dessine-moi une députée en bleu blanc rouge" pour faire la carte de vœux de Madame la députée, renvoie les représentations des élèves de primaire à la députée existante. Pour les collégiens, en s'inspirant d'une citation de référence du fondateur d'une organisation politique, sa représentante à bien la volonté faire plancher les élèves sur des éléments de langage engagés et signifiants.

Enfin, l'élue persiste et signe. S'il est tout à fait acceptable que des élèves soient conviés à une

visite des institutions de la République, en l'occurrence l'Assemblée nationale, avec le ou la députée de sa circonscription, dans le cadre d'une activité pédagogique, on ne peut souscrire au projet d'offrir une ou plusieurs récompenses individuelles à la suite d'une sollicitation de nature politique pendant le temps scolaire.

Et dans cette logique, si jamais le projet de la députée Peyrol faisait jurisprudence cela ouvrirait la porte des établissements publics à des sollicitations "facultatives" et "libres" ... de sponsors privés, de clubs sportifs, de partis politiques, voire d'organisations confessionnelles ou à caractère prosélyte !

Et c'est dans son bon droit que la FSU décide de s'adresser aux organisations laïques et démocratiques du bassin de Vichy pour discuter des réactions auxquelles semble nous contraindre la députée de la circonscription.



**Fin de l'acte 2**



A son tour, l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier entre en scène. [Dans un courrier du 7 décembre](#), celui-ci s'adresse aux maires du département en rappelant qu'il a pour but de "promouvoir et de défendre l'École publique et laïque dans le respect des lois de la République et en particulier de celle du 9 décembre 1905 dite loi de séparation des Églises et de l'Etat".

Il explique qu'il s'est adressé à la députée Peyrol en dehors de tout positionnement et de toute polémique politique. Et c'est sans appel qu'il condamne sans réserve cette initiative qu'il considère d'ailleurs comme déplacée.

Il précise par ailleurs :

- que Les maires, les personnels de direction et les enseignants ne sont pas des serfs corvéables à merci,
- que cette initiative dénote un mépris et une méconnaissance totale de l'enseignement public,
- que les élèves et leurs enseignants n'ont pas à cesser les projets en cours pour satisfaire les desseins particuliers de quiconque et les maires n'ont pas à intervenir dans le fonctionnement pédagogique des écoles.
- que cette initiative est une atteinte au principe de laïcité dans la mesure où les maires, dans l'exercice de leur fonction, les enseignants et les élèves ne doivent en aucun cas participer à une activité partisane ni être à la merci d'une cause idéologique, politique ou religieuse quelle qu'elle soit.

Enfin, l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier rappelle Madame la Députée à ses obligations laïques, lui demande de renoncer immédiatement à son projet et l'invite à présenter ses excuses aux personnes concernées.

**La conjugaison de la vigilance et de l'action syndicales a été utile et a payé une fois de plus : élue de la République ou pas et même si on croit au Père Noël, on ne s'affranchit pas de la laïcité. Un point c'est tout.**



**Fin de l'acte 3**